



## Succession avec enfant hors mariage

Par **marcooo**, le **31/03/2012 à 23:23**

Bonjour, rnrnJe souhaiterais quelques éclaircissements sur la situation suivante de succession. rnrnVoici, je suis père d'un seul enfant hors mariage. J'ai reconnu l'enfant à sa naissance et je partage sa garde à ce jour avec autorité parentale partagée. rnrnJe souhaiterais savoir ce qui se passera en cas de décès. La mère de mon fils aurait elle le droit de gérer mon patrimoine (sous tutelle d'un juge) en attendant que mon fils ait sa majorité ?rnrnCe que je ne souhaite absolument pas, car sa mère et moi nous nous entendons pas du tout et je trouverai complètement déplacé qu'elle puisse avoir la main mise sur mes biens même sous tutelle d'un juge, et ainsi avoir après ma mort ce quelle n'a pas pu avoir de mon vivant. rnrnQuelles sont les solutions afin que ce soit mon fils et uniquement lui qui puisse bénéficier de ma succession sans intervention de sa mère ?? rnrnMerci d'avance de votre aide.

Par **toto**, le **02/04/2012 à 14:58**

Bonjour, rnrnil me semble que vous pouvez désigner un mandataire à effet posthume par testament pour gérer le patrimoine de votre fils ( articles 812 et suivant du code civil)